



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :  
14

Séance du 8 avril 2025

Objet

Attribution de subventions  
aux associations  
-----  
Exercice 2025  
-----

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Brault, Porcher, Maës, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Madame Salitra qui donne pouvoir à Madame Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :  
Mme Denigot

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	12
Remplacement en cours	1
Présents	10
Votants	11
<b>Vote</b>	
Pour	10
Contre	0
Abstention	1

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

-----  
**EXERCICE 2025**  
-----

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Considérant les critères retenus pour l'attribution de subventions aux associations comme suit :

- L'origine géographique du public ciblé par l'association, avec une primauté accordée au public redonnais
- Le volume du public ciblé
- La nature de l'action portée par l'association et son adéquation avec une réponse à un besoin social du territoire
- L'état des finances, de la trésorerie et des réserves d'épargne de l'association
- Le financement des prestations offertes par l'association (prestation tarifée ou gratuite)
- L'octroi ou non d'autres subventions par la Ville de Redon ou via les offices municipaux, pour éviter les doublons de subventionnement
- Les besoins ponctuels et les événements exceptionnels engagés par l'association
- La complétude du dossier de subvention et le respect des délais de transmission

Au vu de ces critères, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

PAR 10 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

DÉCIDE d'attribuer au titre de l'exercice 2025, les subventions suivantes :

### 1. Budget du SAAD GIR 1 à 4

#### Subventions aux organismes privés (c/6578)

Amicale des Territoriaux du Pays de Redon 374,40 €  
*Mme Fouchet ne prend pas part au vote*

Sous-total budget SAAD 1 à 4 374,40 €

### 2. Budget du SAAD GIR 5 et 6

#### Subventions aux organismes privés (c/6578)

Amicale des Territoriaux du Pays de Redon 249,60 €  
*Mme Fouchet ne prend pas part au vote*

Sous-total budget SAAD 5 et 6 249,60 €

### 3. Budget principal du CCAS

#### Subventions aux organismes publics (c/657382)

Mission Locale - convention FAJ 1 677,00 €  
*M. Duchêne ne prend pas part au vote*

#### Subventions aux organismes privés (c/65748)

Amicale des Territoriaux du Pays de Redon 286,00 €  
*Mme Fouchet ne prend pas part au vote*

Secours Populaire 3 000,00 €

Restos du Cœur 1 500,00 €

La Croix d'Or - Alcool assistance 100,00 €

Club de la Houssaye 200,00 €  
*Mme Torlay ne prend pas part au vote*

Club de l'Amitié 150,00 €  
*Mme Torlay ne prend pas part au vote*

Echanges et partage deuil 100,00 €

La Bicoque (GEM) 1 100,00 €

APASE 100,00 €

ADAPEI 35 200,00 €

Ensemble Mieux Vivre Les Mariniers 200,00 €

France ADOT 35 100,00 €

Sous-total budget principal CCAS 7 036,00 €

### 4. Budget de l'EHPAD Les Charmilles

#### Subventions aux organismes privés (c/6578)

Amicale des Territoriaux du Pays de Redon 2 444,00 €  
*Mme Fouchet ne prend pas part au vote*

Bibliothèque pour Tous 300,00 €

Sous-total budget EHPAD 2 744,00 €

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

